

ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse – 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail :[**adepalsp@laposte.net**](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet **:** [**https://www.adepal-ppr.fr/**](http://www.adepal-ppr.fr/)

**NEWSLETTER DE SEPTEMBRE 2023**

L’automne est arrivé ainsi que le retour de notre newsletter.

Durant l’été nous avons fait paraître, sur le site de l’association, **deux nouveaux articles** qui, nous l’espérons, vous auront intéressés :

« De l’origine du Dauphiné à l’Abbaye des Ayes »

« Inventaire des fontaines, lavoirs puits à St Pancrasse »

« *La notion de patrimoine recouvre une réalité plus large : du patrimoine bâti au patrimoine naturel, du patrimoine industriel au patrimoine rural... Tous ces sites constituent une richesse collective, issue de l’histoire quotidienne des habitants. Chaque collectivité se doit de la transmettre aux futurs habitants et doit, en même temps, à son tour, contribuer à la construction du patrimoine futur. Le rôle des élus est central pour sauver, embellir et transmettre le patrimoine de leur commune* ». (*Copyright 2023 - Fondation du Patrimoine)*

Par ailleurs, vous pourrez prendre connaissance d’un **courrier adressé aux élus**, après la réunion-

bilan de mi-mandat du 9 septembre 2023. Les réponses paraîtront, lorsqu’elles nous parviendront,

sur le site internet de l’association : <https://www.adepal-ppr.fr/>

Dans la rubrique **« forum »**, le dernier sujet traitéconcernait **« l’illectronisme » et le problème de**

**l’information**, en particulier comment communiquer les informations municipales lorsque les

habitants ne sont pas connectés à internet.

L’ordre du jour du Conseil municipal du PPR du 14 septembre 2023 concernait, entre autres,

\*L’actualisation de la délibération 2023-03.16 relative à la demande de subvention pour la

**création d’une aire de camping-cars.**

Nous avons déjà évoqué, lors de la réunion de mi-mandat et dans le courrier aux élus, les désagréments d’une aire sauvage de camping-cars dans la commune. La création d’une aire payante, respectant les règles d’hygiène ainsi que les règles de stationnement dans la commune, peut être une solution au problème.

**\*L’approbation du programme d’actions** de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains **(PAEN)** de Plateau-des-Petites-Roches.

Le PAEN a été évoqué également dans notre courrier aux élus de septembre 2023.

Si le P.A.E.N permet de protéger de façon pérenne la vocation agricole et naturelle des espaces périurbains sur un espace délimité, la création d’un tel périmètre est systématiquement adossée à un programme d’actions visant à redynamiser l’agriculture et à préserver l’environnement, programme précisant les aménagements et orientations de gestion destinés à favoriser, au sein du périmètre délimité,

- l'exploitation agricole,

- la gestion forestière,

- la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Selon la procédure, une enquête publique devrait avoir lieu prochainement.

Dans ce programme d’actions, **quelle place serait réservée aux habitats légers**, nouvelle façon de se loger sur le plateau pour laquelle une commission a été créée en 2021 par la commune ?

Nous ne sommes pas en mesure de vous faire connaître les délibérations adoptées lors de ce conseil du 14 septembre, le PV n’étant pas, à ce jour, paru sur le site internet de la Commune.

**La commission « Plateau en transition** » s’est réunie le 18 septembre 2023 à Plateau-des-Petites Roches. L’ordre du jour concernait « **le projet d’extension** de *STMICROELECTRONICS* afin d’émettre un avis dans le cadre de **l’enquête publique rappelée ci-dessous,** via un vote au conseil municipal de Plateau-des-Petites-Roches le 5 octobre ».

*« Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2023-07-10 du 19 juillet 2023, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du lundi 28 août 2023 à 8h30 jusqu'au lundi 9 octobre 2023 à 18h00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société* ST Microelectronics*.. Cette enquête concerne l'agrandissement de son usine de fabrication de circuits imprimés, implantée 850 rue Jean Monnet sur la commune de Crolles, et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation. La demande d'autorisation de la société STMICROELECTRONICS doit démontrer la maitrise des risques pour préserver l'environnement (milieu naturel et population) et constituera un document de référence pour la rédaction d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ».*

Les citoyens et les associations peuvent également donner leur avis via ce lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4771/contribuez>

Pour rappel, Le dossier soumis à enquête publique est disponible en mairie de Crolles pendant toute la durée de l’enquête (qui se clôt le 09/10/2023). Il est également téléchargeable via ce lien: [https://www.registre-dematérialise.fr/4771/](https://www.xn--registre-dematrialise-o5b.fr/4771/)

Il est aussi possible d’assister à une réunion publique Jeudi 28 septembre 2023 Salle municipale « L’Atelier » 47 rue du Moulin 38920 CROLLES Horaires : 18h30 - 20h30.

Le compte rendu de la réunion de la commission Plateau en transition du 18 septembre 2023, n’étant pas encore paru, à ce jour, nous ne sommes pas, non plus, en mesure de vous faire connaître la conclusion de ces discussions, ni le nombre d’habitants de PPR qui y ont participé.

Néanmoins, étant donné, d’une part, l’importance de cette entreprise dans le domaine de la production de semi-conducteurs, et, d’autre part, le nombre d’emplois créés, il serait étonnant, voire inconcevable, que les élus communaux émettent un avis défavorable à cet agrandissement. Cela serait même irrespectueux pour les nombreux habitants qui vivent sur le Plateau grâce à cette entreprise. A suivre…

En ce qui concerne **la taxe foncière**, le conseil municipal a respecté ses engagements : le taux communal a été maintenu. Toutefois, comme l’Etat a réévalué, par ailleurs, les bases d’imposition (+7%), les impôts locaux ont été, en définitive, augmentés.

**Le bureau de l’Adepal PPR –** *le 24 septembre 2023*